

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 7 septembre 2026 **portant délégation de signature (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile** **Sud)**

NOR : TRAA2623207S
(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre III ;

Vu la décision du 30 avril 2026 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud à :

M. Nicolas Dubois, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur interrégional, chargée des affaires techniques ;

Mme Frédérique Melous, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Délégation leur est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 5 de la décision du 30 avril 2026 susvisée de la division « aéroports et navigation aérienne » prévue au *a)* du 1° de l'article 3 de cette même décision, à Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de division « aéroports et navigation aérienne ».

Article 3

Au sein de la division « aéroports et navigation aérienne », délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes à l'exception des décrets, arrêtés et décisions :

1° Dans la limite des attributions de la subdivision « aéroports » mentionnées au 1° de l'article 5 de la décision du 30 avril 2026 susvisée, à M. Guillaume Trarieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » ;

2° Dans la limite des attributions de la subdivision « navigation aérienne » mentionnées au 2° de l'article 5 de la décision du 30 avril 2026 susvisée, M. Nathan Bonhomme, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « navigation aérienne ».

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 6 de la décision du 30 avril 2026 susvisée, de la division « opérations aériennes » prévue au *b)* du 1° de l'article 3 de cette même décision, à M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « transport aérien » de la division « opérations aériennes », mentionnées au 1° de l'article 6 de la décision du 30 avril 2026 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, à :

Mme Sonia Nolin Coupez, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « transport aérien » ;

M. Alexis Fuoco, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

M. Tristan Mocquet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Pascal Tatin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Eric Valax, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « aviation générale » de la division « opérations aériennes », mentionnées au 2° de l'article 6 de la décision du 30 avril 2026 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, à :

M. David Volckringer, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aviation générale » ;

M. Clément Cazaentre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale » ;

M. Nicolas Delcourt, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale » ;

M. Yvan Glorieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale » ;

M. Johan Jany, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale » ;

M. Christian Laydier, assistant d'administration de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale ».

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « personnels navigants » de la division « opérations aériennes », mentionnées au 3° de l'article 6 de la décision du 30 avril 2026 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, à :

M. Martial Aguirre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « personnels navigants » ;

Mme Isabelle Baptiste-Gobin, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de la surveillance « personnels navigants » ;

Mme Christine Galtier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de la surveillance « personnels navigants » ;

M. Bertrand Lupiac, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « personnels navigants » ;

Mme Sarah Rouillé, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de la surveillance « personnels navigants » ;

M. Fabrice Salvat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « personnels navigants » ;

Mme Méline Souchu, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de la surveillance « personnels navigants » ;

M. Michel Tessarotto, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « personnels navigants ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 7 de la décision du 30 avril 2026 susvisée de la division « sûreté » prévue au c) du 1° de l'article 3 de cette même décision, à :

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat, chef de division « sûreté » ;

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de division « sûreté ».

Article 9

Au sein de la même division « sûreté » prévue au c) du 1° de l'article 3 de la décision du 30 avril 2026 susvisée, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs, d'une part, à la délivrance des titres de circulation aéroportuaire mentionnés à l'article R. 6342-26 du code des transports, valables sur plusieurs aérodromes situés dans le ressort territorial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, d'autre part, à leur suspension ou à leur retrait en application de l'article R. 6342-27 du même code, à :

Mme Corinne Barthés, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Géraldine Charpentier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Florence Dortindeguy, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. François Gaudicheau, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Paul Guérard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Valérie Knoll, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 8 de la décision du 30 avril 2026 susvisée de la division « régulation et développement durable » prévue au d) du 1° de l'article 3 de cette même décision, à :

M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de division « régulation et développement durable » ;

M. Stéphane Gautron, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision régulation aéroportuaire.

Article 11

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Nathan Bonhomme, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « navigation aérienne » ;

M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de division « régulation et développement durable » ;

M. Paul Guérard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission de la division « sûreté » ;

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de division « sûreté » ;

Mme Catherine Mancel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « développement durable » ;

M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;

Mme Sonia Nolin Coupez, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « transport aérien » ;

Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Martine Roche, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, correspondante « qualité, PPO, PSE » ;

Mme Isabelle Romby, attachée d'administration de l'Etat, référente territoriale ;

M. Guillaume Trarieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat, chef de division « sûreté ».

Article 12

La décision du 26 juin 2025 portant délégation de signature (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 13

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 7 septembre 2026

R. THUMMEL